

MAIRIE DE  
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame VERGNON Gisèle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BREILLOUX Jean-Yves, COTTET Laure, ETIENNE Christelle, GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, GUYON Didier, LÉONARD François, LEVAUX-THOMAS Dominique, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, POUSSARD Grégory, RONTÉ Isabelle, SARRION Catherine, SCOTTO LA MASSES Marie-Hélène, TOMBO Gilles, VALADON Cédric, VALLEGEAS Daniel, VERGNON Gisèle.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS POUVOIR** : LAULANET Philippe, LEBORGNE Didier, LEDEY Brigitte, LOPEZ Laurence, RAYNEAU Noëlle, ayant donné respectivement pouvoir à GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, PAWLAK Anne, TOMBO Gilles, COTTET Laure, VALADON Cédric.

**ÉTAIT EXCUSÉES** : CASALA-BONTÉ Marie-France

**Mme VERGNON Gisèle, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.**

**Désignation de secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme COTTET Laure ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*  
\*

**4 - FINANCES - DON DE L'ASSOCIATION ILE ARTS ET CULTURE POUR LES  
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE  
L'ASSOMPTION**

Par courrier en date du 03/01/2026 adressé en mairie, l'association « Ile Arts et Culture » souhaite faire un don à la Commune dans le cadre des travaux de restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption.

L'association propose ainsi de verser à la Commune la somme de 5 000 €, à la condition que ces crédits soient utilisés pour participer financièrement aux travaux de restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption.

Il est précisé que cette somme correspond aux bénéfices générés par la vente aux enchères d'œuvres d'art, organisée en septembre 2025.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'accepter** le don de 5 000 € de l'association « Ile Arts et Culture »
- **de dire** que cette somme sera utilisée dans le cadre de travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption
- **de dire** que l'encaissement se fera sur le Budget Principal 2026 au compte 10251 afin de pouvoir suivre l'utilisation des fonds

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an  
que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 23 janvier 2026

La secrétaire de séance  
Laure COTTET



Le Maire,  
Gisèle VERGNON